

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 3 février 2020

Présences: MM. M. Malherbe, bourgmestre, M. Reiland et H. Krier, échevins
MM./Mmes C. Adam, C. Brosius, J. Feller-Wilmes, C. Haubrich-Schandeler (points 11-19), A. Kremer, R. Miny, J. Reckinger, A. Toussaint, W. Vullers, M. Weiler, conseillers
M. L. Wantz, secrétaire

- COLLECTE DES DÉCHETS

À l'unanimité, le conseil communal approuve le règlement communal relatif à la gestion des déchets ménagers, encombrants et y assimilés tel qu'il fut arrêté par le Comité du Syndicat intercommunal (SIDEK) pour la gestion des déchets.

- URBANISME

Le conseil communal

- a) approuve à l'unanimité le projet d'aménagement particulier (PAP) concernant la modification du PAP sur un fond sis à Mersch au lieu-dit «Om Hohgericht», présenté par le bureau TR-Engineering S.A. de Luxembourg pour le compte de la société Privat Herbeth S.A. de Strassen. L'indemnité compensatoire est utilisée pour le financement des infrastructures à envisager dans l'intérêt du projet, notamment pour la pose d'une canalisation des eaux usées dans la rue de Colmar-Berg.
- b) Vu une confusion au niveau du nombre d'unités de logement concernant un PAP à Beringen, rue Wenzel, le conseil communal décide à l'unanimité de reporter ce point à la prochaine séance.
- c) approuve avec neuf voix oui et trois abstentions le projet d'exécution et la convention relatifs au PAP à Beringen, rue Wenzel («Im Reuteschberg») pour le compte de la société Longchamp S.à r.l. de Mersch.
- d) approuve à l'unanimité une convention concernant un lotissement de terrain sis à Mersch, Um Biisserwee, présenté par la société Movilliat Construction S.A. de Windhof en vue de leur affectation à l'habitation et à la construction.

- DEVIS

Le conseil communal approuve

- a) avec neuf voix oui contre trois voix non le devis pour la démolition de la salle des fêtes avec piscine et maison de concierge de l'école Nic. Welter ensemble avec le bâtiment d'école Albert Elsen et le bâtiment dit «Euvres paroissiales» à Mersch dans le cadre du réaménagement du «Campus scolaire Centre» à Mersch au montant de 1.050.294,38 € TTC.
- b) à l'unanimité le devis pour le réaménagement (toiture, éclairage, sol) du hall sportif au «Krounebiereg» à Mersch au montant total de 435.000,00 € TTC.
- c) à l'unanimité le devis pour la mise en peinture intérieure de l'église de Schoenfels au montant total de 25.000,00 € TTC.
- d) à l'unanimité le devis pour l'acquisition de machines et d'équipements spéciaux pour le service de régie au montant total de 782.000,00 € TTC.
- e) à l'unanimité les devis établis par l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture au montant total de 120.500,00 € TTC concernant un chemin rural à Mersch au lieu-dit «Lohrbiereg» et un chemin rural à Reckange au lieu-dit «Hinter Elenter».
- f) à l'unanimité le devis pour divers travaux d'amélioration sur le réseau d'eau potable, notamment des mesures de surveillance et de renouvellement du réseau au montant total de 230.000,00 € TTC.

- REPAS SUR ROUES

Vu l'augmentation du prix des repas par le prestataire, le conseil communal approuve la proposition de porter le prix d'un repas de 11,50 € à 12,00 €.

- CIRCULATION

Le conseil communal arrête à l'unanimité quelques modifications du règlement général de circulation dans la commune de Mersch et confirme les différents règlements de circulation temporaires édictés par le collège des bourgmestre et échevins depuis la dernière séance du conseil communal.

- ACTES, CONTRATS, CONVENTIONS

Le conseil communal approuve

- a) avec dix voix oui et trois abstentions la convention de mise à disposition, par laquelle l'État met à disposition de la commune de Mersch un terrain de 13,97 a, sis à Mersch, rue de la Gare, pour une durée de trois ans, à partir du 1^{er} juin 2019, contre paiement d'une indemnité annuelle symbolique de 100,00 €. La Commune de Mersch y aménage une aire de stationnement provisoire.
- b) deux concessions à 30 ans sur des tombes au cimetière de Mersch.

- OFFICE SOCIAL

Le conseil approuve à l'unanimité

a) le budget rectifié de l'exercice 2019 de l'office social de Mersch:

| | Service ordinaire | Service extraordinaire |
|----------------|--------------------------|-------------------------------|
| Recettes: | 1.712.022,52 € | 2.690,00 € |
| Dépenses: | <u>1.620.155,06 €</u> | <u>2.690,00 €</u> |
| Boni: | 91.867,46 € | 0,00 € |
| Boni 2018: | 61.041,58 € | 314.870,63 € |
| Boni fin 2019: | 152.909,04 € | 314.870,63 € |

La part de la commune de Mersch s'élève à 196.038,08 € au service ordinaire et à 1.225,00 € au service extraordinaire (fonds de roulement).

b) le budget définitif de l'exercice 2020 de l'office social de Mersch:

| | Service ordinaire | Service extraordinaire |
|----------------|--------------------------|-------------------------------|
| Recettes: | 1.677.040,30 € | 2.120,00 € |
| Dépenses: | <u>1.640.290,30 €</u> | <u>2.120,00 €</u> |
| Boni: | 36.750,00 € | 0,00 € |
| Boni fin 2019: | 152.909,04 € | 314.870,63 € |
| Boni général: | 189.659,04 € | 314.870,63 € |

La part de la commune de Mersch s'élève à 196.316,27 € au service ordinaire et au service extraordinaire à 1.015,00 € (fonds de roulement).

- FINANCES COMMUNALES

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) les déclarations de recettes de l'exercice 2018 au total de 173.808,36 € et
- b) les déclarations de recettes de l'exercice 2019 au total de 5.100.629,11 €.

- SPORTIFS MÉRITANTS

Le conseil communal approuve à l'unanimité une dépense supplémentaire au montant de 700,00 €.

- PLAN PLURIANNUEL DE FINANCEMENT (PPF)

Le bourgmestre explique et présente le plan pluriannuel (PPF). Le conseil communal prend connaissance des données financières.

- COMMUNICATIONS DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS ET QUESTIONS DES CONSEILLERS